



Municipalité
Jorat-Mézières

CP | 1084 Carrouge

Préavis N°13/2024

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 22 octobre 2024

Réf. : 1.10.101.02 / vp

Budget 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente et vous propose le budget de la Commune de Jorat-Mézières pour l'année 2025. Ce budget de Jorat-Mézières est quasi à l'équilibre et présente un excédent de charges de Fr. 15'500.- représentant environ 1 ‰ du budget global. Ce budget tient compte d'une prévision réaliste des charges et revenus, ces derniers étant revus à la hausse d'environ 6.7 % par rapport au budget de l'année précédente.

Après examen, la Municipalité vous remercie de bien vouloir prendre la décision suivante :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 6 décembre 2024,
vu le préavis municipal N° 13/2024,
entendu le rapport de la commission des finances,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

décide

d'accepter le budget de la Commune de Jorat-Mézières pour l'année 2025, tel que présenté avec un excédent de charges de Fr- 15'500.-.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic  La Secrétaire adjointe :
Patrick Emery  Marlène Muriset



Annexe : budget 2025

Municipal responsable : M. Grégoire Favre

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 octobre 2024.